



1200298302

DATE DEPOT : 2012-01-10

NUMERO DE DEPOT : 2012R002979

N° GESTION : 2012B00660

N° SIREN :

DENOMINATION : A.M.R.R. Services Aménagement Maîtrise Réhabilitation Rénovation

ADRESSE : 173 boulevard Pereire 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2011/12/15

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE PRESIDENT

A.M.R.R. Services

Aménagement, Maîtrise, Réhabilitation, Rénovation, Services

**Société par actions simplifiée
Au capital de 5.000 €**

Siège social : 173, boulevard Pereire 75017 PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille onze,
Le 15 décembre,
A dix heures.

Les actionnaires de la société « AMRR Services », société par actions simplifiée au capital de 5 000 € divisé en 1000 actions de 5 € chacune, se sont réunis au siège social sur convocation.

Etaient présents :

1°/ Monsieur Vincent BOUTBOUL,	500 actions,
2°/ Madame Emmanuella FIGUEIREDO, épouse ALVAREZ ,	500 actions.

L'Assemblée est présidée par Madame Emmanuella FIGUEIREDO, épouse ALVAREZ, doyenne d'âge.

La présidente constate que les associés présents possèdent ensemble 1.000 actions, représentant la totalité des actions et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société.

La Présidente déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination du Président,
- délégation de pouvoirs du Président au profit des autres actionnaires,

AE JB

- pouvoirs en vue des formalités.

La discussion est ouverte, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La collectivité des associés nomme **Monsieur Vincent BOUTBOUL**, demeurant au 30, rue Jean Jacques Rousseau – 92150 CLAMART en qualité de Président pour une durée illimitée, à dater de ce jour.

Elle déclare accepter les fonctions et déclare en outre n'être frappée d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui en interdire l'accès.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal certifié par la Présidente, à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir les formalités de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

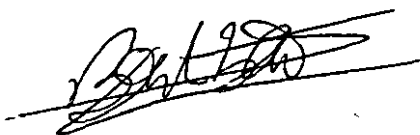
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les actionnaires présents à l'assemblée.

Monsieur Vincent BOUTBOUL,

« lu et approuvé Bon pour acceptation des fonctions de Président »

« lu et approuvé Bon pour acceptation des fonctions de Président »



Madame Emmanuella FIGUEIREDO, épouse ALVAREZ

« lu et approuvé »

« lu et approuvé »

